



CONCOURS DE DECORATIONS DE NOËL

Aidez-nous à décorer le sapin et l'Agence Montélibus



Pour ces fêtes de fin d'année, Montélibus propose aux enfants de Montélimar Agglomération de fabriquer leurs plus belles décorations de Noël. Elles doivent se composer de matériaux de récupération. Du 26 novembre au 11 décembre 2021, venez suspendre votre décoration pour habiller le sapin de l'agence Montélibus ! Les mots d'ordre : imaginer, recycler, s'amuser ! Les décorations et les bulletins d'inscription sont à déposer à l'agence Montélibus, Rue Adhémar à Montélimar avant le mercredi 11 décembre 12h.

Règlement du concours

Article 1

Montélibus organise un Concours de Noël dont le thème est « Aidez-nous à décorer le sapin et l'Agence Montélibus ! ».

Article 2

Le concours de Noël est ouvert aux enfants de Montélimar Agglomération (CAMA) âgés de 3 ans à 12 ans. La participation à ce concours est gratuite.

Article 3

L'enfant devra réaliser une décoration de Noël composée de matériaux de récupération qui habillera le sapin de l'agence Montélibus. Une seule décoration par enfant sera retenue.

Article 4

Un formulaire de participation devra obligatoirement accompagner la décoration. Toutes les rubriques du formulaire signalées obligatoires, devront être renseignées pour que la participation de l'enfant soit validée. Un exemplaire du formulaire est disponible à l'agence Montélibus. La décoration et le formulaire de participation doivent être déposés avant le samedi 11 décembre 12h à l'agence Montélibus.

Article 5

Les décorations déposées seront réparties, en fonction de l'âge des participants, dans l'une des trois catégories suivantes :
> catégorie 1 : 3 à 5 ans
> catégorie 2 : 6 à 8 ans
> catégorie 3 : 9 à 12 ans

Article 6

Dans un premier temps, le jury composé de quatre membres de l'équipe Montélibus sélectionnera les 3 décorations ayant eu la meilleure note pour chacune des trois catégories. Les décorations seront sélectionnées pour leur qualité artistique et leur pertinence par rapport au thème.

Article 7

Les membres du jury jugeront indépendamment chacune des décorations en leur attribuant une note de 0 à 10 selon les critères suivants :
> pertinence par rapport au thème : note de 0 à 5
> qualité artistique : note de 0 à 5

Dans un second temps, les décorations sélectionnées (3 dans chaque catégorie) seront publiées sur Facebook et soumis à un vote du public.

Article 8

Le premier prix est pour chacune des 3 catégories un bon d'achat d'une valeur de 50 euro chez **JouéClub!** Montélimar. D'autres lots à gagner avec notre partenaire.

Les prix seront remis aux gagnants le samedi 18 décembre 2021, à 10 h30, à l'agence Montélibus. Si le gagnant ne s'est pas présenté pour retirer son lot, il pourra le faire jusqu'au vendredi 31 décembre à l'agence Montélibus. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre d'autres objets ou prestations, quelque soit leur valeur, ni même contre des espèces. Si le gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son prix, il n'aurait droit à aucune compensation.

Article 9

Ce concours respectera le calendrier suivant :
> 26 novembre 2021 : ouverture du concours
> 11 décembre 2021 : clôture de la remise des décorations. (Dépôt avant 12 h à l'agence Montélibus)
> 13 décembre 2021 : publication sur Facebook des 3 décorations sélectionnées de chaque catégorie et vote du public
> 15 décembre 2021 : remise des lots à l'agence Montélibus. Invitation des candidats à partager un goûter de Noël

Article 10

Toute personne qui souhaite récupérer sa décoration peut le faire auprès de Montélibus en se présentant à l'agence et ce, avant le 31 janvier 2022.

Article 11

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 12

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

Article 13

Montélibus se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Elle se réserve également le droit de trancher souverainement toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement.

Article 14

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concerne, que vous pouvez exercer en vous adressant à Montélibus, Rue Adhémar, 26200 Montélimar.

Bulletin d'inscription au Concours de Noël dont le thème est « Aidez-nous à décorer le sapin et l'Agence Montélibus ! ».

Date limite de dépôt : 11 décembre 2021 à 12 h

Nom :

Prénom :

Age de l'enfant :

Tél. du représentant légal :

E-mail :

Adresse :

Je déclare accepter le règlement du concours et autorise Montélibus à utiliser, à titre gratuit, la décoration sur ses différents supports de communication.

Date :

Signature des parents :